PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

10 May 1990 **Doc. 6244**

MOTION FOR A RESOLUTION

on European migrants living outside their countries of origin

presented by Mr BÖHM and others

1. A large number of persons of European origin, comprising second and third generation migrants, are living outside their countries of origin. Most of them have integrated politically, socio-economically and culturally into the host countries.

2. However, many European migrants seem to be interested in maintaining links with their country of origin in order to preserve their cultural identity.

3. Some European countries, such as Italy and Portugal, are taking into account the needs of their communities abroad when drawing up their policies in the field of foreign relations, education, cultural and social affairs, and commerce.

4. In other European countries, measures taken on behalf of migrants by authorities at the local, regional and national level are not always co-ordinated.

5. In some host countries, migrant associations and non-governmental organisations provide assistance to migrants and promote activities aimed at preserving links with countries of origin.

6. However, European communities living outside their countries of origin are still confronted with numerous problems such as the absence of a census, limited political and social rights, lack of information concerning the country of origin, difficulties in returning and resettling and recovering former citizenship.

7. The Assembly therefore invites the governments of member states:

i. to update the census of their citizens living abroad;

ii. to draw up a programme of legislative proposals, political action and administrative measures to improve relations with their communities living abroad;

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

10 mai 1990 **Doc. 6244**

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative aux Européens vivant à l'étranger

présentée par M. BÖHM et plusieurs de ses collègues

1. De nombreux Européens, y compris des immigrés de la deuxième et de la troisième génération, vivent en dehors de leur pays d'origine. La plupart se sont intégrés politiquement, socio-économiquement et culturellement dans la collectivité de leur pays d'accueil.

2. Il semble toutefois que beaucoup d'entre eux désirent conserver des liens avec leur pays d'origine afin de préserver leur identité culturelle.

3. Certains pays d'Europe, comme l'Italie et le Portugal, prennent en compte les besoins de leurs ressortissants vivant à l'étranger lors de l'élaboration de leur politique en matière de relations étrangères, d'éducation, de culture, de protection sociale et de commerce.

4. Par contre, dans d'autres pays d'Europe, les mesures prises en faveur des émigrés par les autorités locales, régionales et nationales ne sont pas toujours coordonnées.

5. Dans certains pays d'accueil, les associations d'immigrés et les organisations non gouvernementales fournissent une aide aux immigrés et favorisent les activités visant à préserver les liens avec les pays d'origine.

6. Cependant, les communautés d'émigrés européens à l'étranger sont encore confrontées à de nombreux problèmes tels que l'absence de recensement, la limitation des droits sociaux et politiques, une absence d'information concernant leur pays d'origine, des difficultés pour le retour et le réétablissement au pays, et pour retrouver une citoyenneté à part entière.

7. L'Assemblée invite par conséquent les gouvernements des Etats membres:

i. à procéder au recensement de leurs ressortissants vivant à l'étranger;

ii. à élaborer un programme de textes législatifs, d'action politique et de mesures administratives visant à améliorer leurs relations avec leurs communautés émigrées;

iii. to improve the image of Europe and of their own country among Europeans abroad;

iv. to facilitate the reintegration in their country of origin of those migrants wishing to return;

v. to take the necessary steps to improve their consular networks, in case they no longer meet the requirements of European communities abroad;

vi. to support the activities of associations and non-governmental organisations involved with European migrants living outside their countries of origin.

iii. à améliorer l'image de l'Europe et de leurs pays respectifs auprès des Européens vivant à l'étranger;

iv. à faciliter la réintégration dans leur pays d'origine des émigrés qui le souhaitent;

v. à prendre les mesures nécessaires pour améliorer leur réseau de services consulaires, si ceux-ci ne répondent plus aux besoins des communautés d'émigrés européens vivant à l'étranger;

vi. à soutenir les activités des associations et des organisations non gouvernementales qui s'occupent des Européens vivant à l'étranger.

Signed: *Signé:*

Böhm, Worms, Matsis, Gassner, Grussenmeyer, Hunt, Cucó, Reddemann, Guirado, Foschi, Jung, Klejdzinski, Vieira Mesquita, Moreira, Pahtas, Höffkes